

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS  
BP 13  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS



DELIBERATION n° 2013 - 25  
Du 25 mars 2013

L'an deux mil treize le 25 mars le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 H 00 sous la présidence de Mr BLERIOT Georges Maire.

Date de convocation : 19 mars 2012

Etaient présents : AGUIAR G, AURIA D, BEKHIT T, BLERIOT M, BOUCHET B  
BROTTET C, LAPIERRE N, DAUTRIAT A, DESCAMPS G, DIDELOT R, FAGAY C,  
GALIEU J, GASC P, MICHAUD P, MORTIER B, SAUZE C, SEILLET R, THOLLON C  
Absents : BULINGE P, LEVY H qui donne procuration à SEILLET R, MAGNIN F,  
:ROCCA D qui donne procuration à BLERIOT M,  
Secrétaire de séance : DESCAMPS Gil

**OBJET : POURSUITE DE L'ETABLISSEMENT DE NOTRE PLU. AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE avec Mr BIAYS Urbaniste-paysagiste, entreprise SETIS pour évaluation environnementale et entreprise EPTEAU pour zonages assainissement et pluvial- bilan AEP.**

Mr MICHAUD, Adjoint à l'urbanisme rappelle que par délibération du 20 décembre 2012, il avait été décidé de lancer une consultation pour la poursuite de l'établissement de notre PLU. Aidé de la DDT et du SYMBORD, cette consultation a été faite sur le site des marchés publics.

5 cabinets ont remis une offre. 3 cabinets ont été auditionnés afin de préciser la teneur de leur offre.

Après audition et analyse des nouvelles propositions c'est le groupement Vincent BIAYS de CHAMBERY/ SETIS ENVIRONNEMENT de GRENOBLE/ EPTEAU de LOYETTES qui a fait l'offre la plus intéressante pour la commune pour un montant global de 47 750 euros H.T. dont :

- Mission de base pour la Révision du PLU avec Vincent BIAYS pour 27 900 euros H.T.
- Pour la mission complémentaire avec SETIS : évaluation environnementale du PLU pour 8 960 euros H.T. et évaluation des incidences sur les sites naturels 2000 pour 2 080 euros H.T. soit 11 040 euros H.T.
- Pour la mission complémentaire avec EPTEAU : zonage d'assainissement – zonage pluvial – bilan AEP pour 8 810 euros H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec Mr BIAYS – SETIS et EPTEAU.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

G. BLERIOT

